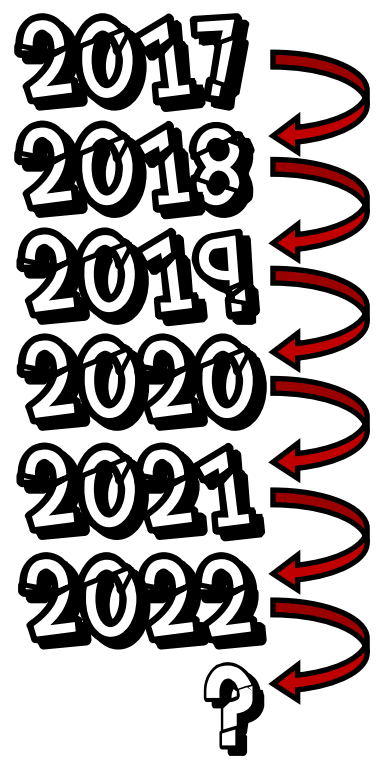


# Agenda!

- Augmentation ISSP
- Transfert primes—points
- 6<sup>e</sup> échelon de Cdt,...



## CTRPN : Report du PPCR L'Union des Officiers en première ligne

A l'occasion du comité technique présidé par le DGPN le 30 novembre 2017, L'UNION DES OFFICIERS a interrogé l'administration sur l'impact des décrets DARMANIN (ministre de l'action et des comptes publics).

il nous a été confirmé que les mesures d'application 2017 seront bien versées aux personnels actifs avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, même si le calendrier de mise en paiement n'est pas arrêté

En revanche, les revalorisations indemnitaires (augmentation du taux d'ISSP) et indiciaires (transfert prime point) prévues pour 2018 seront effectivement décalées au 01/01/2019, impliquant un an de retard sur tout l'échéancier jusqu'en 2021.

Ainsi, la création du 6<sup>e</sup> échelon de commandant (IB966) est repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le volume de création de postes de commandants divisionnaires pourrait également être remis en question.

Pour L'UNION DES OFFICIERS, ces reports sont un manque flagrant de reconnaissance pour les policiers.

L'Union des officiers a également interrogé le DGPN sur la question des revalorisations programmées pour 2022 hors champs des mesures DARMANIN (création du 7<sup>e</sup> échelon de commandant IB 1015 et du 4<sup>e</sup> échelon de commandant divisionnaire IB 1027). L'administration nous répondra ultérieurement. Nous vous tiendrons informés.